

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

14 juin 2017

La version Internet fait foi

Sommaire

| | |
|--|---|
| Genève-Confédération | 4 |
| Cabinets et cliniques vétérinaires : nouvelles règles pour le service de piquet..... | 4 |
| Genève..... | 5 |
| Cinquante nouveaux logements prévus à Versoix | 5 |
| Nominations | 6 |
| Agenda des invitations à la presse | 7 |

Cabinets et cliniques vétérinaires : nouvelles règles pour le service de piquet

Dans le cadre d'une procédure de consultation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le Conseil d'Etat a approuvé la modification des dispositions spéciales pour les cabinets et les cliniques vétérinaires (article 21 et nouvel article 8b de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail, OLT 2). Cette modification vise à établir de nouvelles règles pour le service de piquet dans les cabinets et cliniques vétérinaires afin de permettre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée des vétérinaires employés. En outre, il s'agit également d'introduire une exception aux règles relatives au service de piquet pour les cabinets vétérinaires de quatre employés ou moins (motion Fässler 16.3160).

Pour toute information complémentaire : M. Michel Rérat, vétérinaire cantonal, service de la consommation et des affaires vétérinaires, DEAS, ☎ 022 546 56 00.

Cinquante nouveaux logements prévus à Versoix



Le Conseil d'Etat a adopté un plan localisé de quartier (PLQ) portant sur des terrains situés entre le chemin Jean-Baptiste-Vandelle, l'avenue Adrien-Lachenal et de part et d'autre du chemin du Val-de-Travers, sur le territoire de la commune de Versoix. Le périmètre comprend huit parcelles, d'une superficie totale de 3044 m².

Le projet prévoit environ cinquante nouveaux logements répartis dans deux bâtiments. Le premier immeuble, de six niveaux sur rez-de-chaussée, comprend un parking en sous-sol de 62 places pour voitures et 13 places pour deux-roues motorisés. Il est séparé d'un deuxième immeuble de quatre niveaux sur rez-de-chaussée par un espace collectif qui prendra la forme d'une place. Le PLQ fixe un indice d'utilisation du sol de 1.8, correspondant à une surface brute de plancher (SBP) de 5542 m² au total, dont 4875 m² de SBP destinées aux logements et 667 m² de SBP dédiées aux activités. Ces dernières seront localisées au rez-de-chaussée de l'immeuble situé à l'ouest du chemin du Val-de-Travers.

L'enquête publique, qui a eu lieu du 14 juin au 13 juillet 2016, a suscité quatre lettres d'observations auxquelles le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie a répondu. Le Conseil municipal de la commune de Versoix a préavisé favorablement ce projet le 6 février 2017 par 24 voix pour et une abstention. La procédure d'opposition, ouverte du 16 mars au 8 mai 2017, n'a donné lieu à aucune opposition.

Suite à la publication de l'arrêté du Conseil d'Etat dans la Feuille d'avis officielle, le plan sera disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève : www.ge.ch/amenagement/plansadoptes.

Pour toute information complémentaire : M. Pascal Michel, chef de service secteur est, direction du développement urbain rive droite, office de l'urbanisme, DALE, ☎ 022 546 73 86.

Nominations

Nouvelle directrice générale de l'enseignement obligatoire



Le Conseil d'Etat a désigné Mme **Paola Marchesini** au poste de directrice générale de l'enseignement obligatoire au sein du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, dès le 1^{er} septembre 2017.

Mme Marchesini est au bénéfice d'un *master* en psychologie du travail, ainsi que d'un diplôme d'enseignement primaire. Elle a notamment occupé les fonctions de directrice générale de l'enseignement primaire, de directrice générale adjointe de l'enseignement obligatoire, puis de directrice administrative et de l'organisation du département. Depuis le 1^{er} février 2017, elle assure la fonction *ad interim* de directrice générale de l'enseignement obligatoire.

Pour toute information complémentaire : M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint, DIP,
☎ 022 546 69 68.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

| DATE | SUJET | LIEU | DPT | CONTACT |
|------------------|--|---|-----------------|---|
| 16 juin 15h30 | Vernissage du livre « Des arbres remarquables » | Mairie de Chêne-Bourg Pavillon Floraire 46, avenue Petit-Senn 1225 Chêne-Bourg | DETA | Grégoire Pralong ☎ 022 546 76 13 ou 076 376 73 79 |
| 16 juin 17h00 | Prestation de serment de 19 nouveaux agents de détention | Salle du Grand Conseil 2, rue de l'Hôtel-de-Ville | DSE | Emmanuelle Lo Verso ☎ 022 546 48 10 |
| 20 juin 11h45 | Pour une stratégie cantonale de la vie nocturne, culturelle et festive | Salle de conférence 2 du DIP 6, rue de l'Hôtel-de-Ville | DALE DIP | Rafaèle Gross ☎ 076 313 01 25 Pierre-Antoine Preti ☎ 022 546 69 68 ou 079 754 25 90 |
| 26 juin 16h00 | Qualité de la zone villas : vers des quartiers-jardins | Restaurant du parc des Bastions | DALE | Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25 |